



c o m m u n e d e

# Walincourt-Selvigny

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

**Date de la convocation :**

**16/03/2026**

**EFFECTIF LÉGAL : 19**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 19**

**EFFECTIF VOTANT : 19**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du maire sortant, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Chantal MAILLY, Doyenne d'âge.

**Etaient présents :** Didier BEAUVILLAIN, Pascale BENGIN, Peggy BOQUILLON, Laurent BRISSON, Bruno CASEZ, Alain COYOT, Isabelle GALLOIS, Virginie GONCALVES, Laurent HUTIN, Maïté LEFEBVRE, Chantal MAILLY, Jérôme MELI, Agnès PETYT, Michel PETYT, Floriane THIELAIN, Mathieu WARENGHEM, Yves WAYEMBERGE, Maxime DESSAINT, Nadine PRUVOT.

**Etaient absents :** /.

**Ont donné pouvoir :** /.

**Quorum :** fixé à 10 membres présents, **atteint**

**Secrétaire de séance :** Bruno CASEZ

**Objet de la délibération :** ELECTION DU MAIRE.

**Numéro de la délibération :** délibération 2026-012

La séance a été ouverte sous la présidence du maire sortant, Jérôme MELI, qui a déclaré les membres du conseil municipal, tous présents, installés dans leurs fonctions. Il a ensuite nommé Mme Chantal MAILLY, doyenne d'âge, présidente de séance en application de l'article L. 2122-8 du CGCT.

Mme Chantal MAILLY déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre dix-neuf conseillers présents.

Les conditions de quorum étant remplies, sur proposition de Mme Chantal MAILLY, **le conseil municipal DESIGNNE M. Bruno CASEZ secrétaire de séance** (article L. 2121-15 du CGCT).

Suite à proposition de Mme Chantal MAILLY de désigner les 2 plus jeunes membres du conseil municipal assesseurs, **le conseil municipal DESIGNNE M. Maxime DESSAINT et Mme Virginie GONCALVES, assesseurs.** Le bureau est ainsi constitué.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mme Chantal MAILLY appelle les candidats aux fonctions de Maire à se faire connaître.

M. Jérôme MELI se déclare candidat. Aucun autre candidat se positionne.

A l'appel de leur nom par le secrétaire, les conseillers municipaux se rendent successivement à la table de décharge, prennent une enveloppe, les bulletins de vote, passent à l'isoloir, votent et signent la liste d'émargements.

**Mairie**

Place Jean Jaurès

**59127 Walincourt-Selvigny**

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ [contact@walincourt-selvigny.fr](mailto:contact@walincourt-selvigny.fr)

**Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>**



commune de

# Walincourt-Selvigny

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	17
Majorité absolue	9

M. Jérôme MELI ayant obtenu plus de la majorité absolue avec 17 voix, a été proclamé Maire. Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La séance se poursuit sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication  
et sa transmission en Sous-Préfecture  
de Cambrai le 23/03/2026.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

**Mairie**

Place Jean Jaurès

**59127 Walincourt-Selvigny**

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>